

comme on peut le lire à la page 11331 du *hansard*, il déclarait:

Nous devons freiner le taux d'accroissement de nouvelles dépenses publiques. Ne tenons pas pour assuré que les Canadiens ont la capacité et le désir de payer des impôts accrus.

• (4.40 p.m.)

J'estime en outre qu'on ne devrait pas, non plus, trop présumer de la bonne volonté de la Chambre des Communes. Je voudrais citer un éditorial paru le 1<sup>er</sup> novembre 1967 dans la *Free Press* de London:

La *Free Press* de London est, à mon avis, l'un des journaux canadiens qui s'en tient le plus aux faits. Voici ce qu'il dit:

La fonction publique a acquis l'an dernier en moyenne plus de 1,000 employés par mois, taux d'accroissement inégalé depuis l'expansion éclair qui a eu lieu pendant la seconde guerre mondiale.

Bien qu'on ne puisse encore obtenir des données précises sur le taux d'accroissement de l'année en cours, la plupart des fonctionnaires croient qu'il demeure constant.

Au 1<sup>er</sup> janvier, 222,385 employés figuraient sur le livre de paie des ministères et des organismes qui s'y rattachent directement, ce qui représente une augmentation annuelle de 13,711 personnes, ou 6.6 p. 100.

Ces chiffres ne comprennent pas des sociétés fédérales indépendantes comme Radio-Canada, les Chemins de fer du National-Canadien, Air-Canada, la Société centrale d'hypothèques et de logement et l'Énergie atomique du Canada, limitée, ni les organismes spéciaux établis pour l'année du centenaire et pour Expo '67.

L'emploi dans la fonction publique a augmenté régulièrement depuis son maximum en temps de guerre, qui était de 116,000 employés en 1945. Toutefois, le nombre de fonctionnaires a seulement commencé à monter en flèche au début de 1965. Depuis, il a accusé une augmentation extraordinaire de 9 p. 100.

Voilà ce qui se passait tandis que le ministre faisait ces déclarations dans son exposé budgétaire. La caractéristique principale du budget de juin dernier, c'était l'abolition de la taxe de vente sur les médicaments pour permettre, sans doute, aux Canadiens, vu ce qui se préparait, de recourir à des sédatifs moins coûteux. On leur demande maintenant, en majorant les impôts et en tolérant le chômage, de faire les frais de l'ineptie du gouvernement actuel à adopter des politiques à long terme efficaces.

Également dans son budget de mars 1966, le ministre des Finances ne semblait pas au courant de la situation. Lorsqu'il a pris conscience qu'il se trouvait devant une situation déchainée, il n'a pas réussi, semble-t-il, à faire comprendre à ses collègues la nécessité de sacrifier quelques programmes personnels. Comme on le voit à la page 3395 du *hansard* du 29 mars 1966, le ministre a dit:

Notre situation exige que nous restreignons quelque peu notre expansion; elle n'appelle pas la déflation. Comme nation, nous devons modérer l'accélération, non la freiner.

Nous nous souvenons tous, j'en suis sûr, de ces paroles. Le gouvernement se trouve actuellement dans une situation complexe occasionnée par l'inégalité de ses politiques financières et son manque de modération. Il doit maintenant majorer les impôts pour faire face à ses obligations et rassurer les marchés financiers. De toute évidence, il n'a pas su prévoir l'évolution brusque du climat économique, causée en partie par ses politiques.

Dans son budget du mois de juin dernier, le ministre préconisait énergiquement des restrictions et il a augmenté les dépenses fédérales de 1.4 milliard de dollars. Aujourd'hui, l'économie se redresse, mais l'inflation est toujours menaçante. Je déclare que le gouvernement a attendu trop longtemps pour remédier à l'inflation. En essayant de prendre maintenant les mesures que le gouvernement aurait dû adopter après 1965, au dire du ministre, on risque de susciter de graves ennuis et de grandes difficultés dans des secteurs importants de l'économie. Jamais des politiques fiscales lucides et logiques n'ont été plus nécessaires qu'aujourd'hui. On trouve, à la page 2854 du *hansard* du 10 avril 1962, le passage suivant; c'était avant que je devienne député à la Chambre.

Il est certain que les contribuables canadiens vont avoir besoin d'un comprimé contre le mal de tête lorsqu'ils verront, cette année, que nous avons un autre déficit de 745 millions de dollars...

Ce sont là les paroles du premier ministre actuel. J'ai ici le communiqué de l'exposé budgétaire du ministre, du 30 novembre 1967, où il a déclaré:

Ces exigences financières considérables n'étaient pas uniquement attribuables au déficit de nos comptes budgétaires, estimé à 740 millions de dollars...

Le chiffre est à peu près le même. Cela explique peut-être, à mon sens, la suppression de l'impôt sur les médicaments, y compris les comprimés contre le mal de tête. Nous nous trouvons maintenant dans une situation où tout indique un affaissement de l'économie. Le chômage, en janvier, englobait plus de 6 p. 100 de l'effectif du travail. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur le *hansard* pour se rendre compte des lamentations des députés ministériels, au sujet du chômage, il y a quelques années. Maintenant, le problème ne leur semble pas aussi considérable. D'après eux, le chômage sévit dans le monde entier. Néanmoins, tandis que le chômage s'accroît au Canada, aux États-Unis, il atteignait en janvier son plus bas niveau depuis 1953. Il ne représentait que 3.5 p. 100 de l'effectif du travail.

Maintenant, le ministre nous présente une surtaxe de l'impôt sur le revenu. Les Canadiens paient actuellement plus d'impôt sur le revenu que jamais et en retirent moins en retour. Le gouvernement n'a pas l'intention